

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et
vie politique

Sous matière :
Désignation de
représentants

**OBJET :
COMMISSION
COMMUNALE DE
DELEGATION DE
SERVICES
PUBLICS –
ELECTION DES
MEMBRES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 17.11.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 17.11.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

30 NOV. 2016

Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINO Stéphan, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Secrétaire : Mme EL KHAZ Sarah,

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2014-179 du 28 avril 2014, il a été procédé à l'élection des membres de la Commission Communale de Délégation de Services Publics. Suite à la démission d'un conseiller municipal, cette délibération a été remplacée par la délibération n°2015-374 du 16 décembre 2015, élisant ainsi les nouveaux membres.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à de nouvelles élections suite au décès de M. Gérard GRIMAUD, conseiller municipal suppléant à ladite commission et en l'absence de dispositions réglementaires ou législatives permettant de pourvoir à son remplacement par un suppléant.

A cet effet, M. le Maire rappelle à l'assemblée que la délibération du Conseil Municipal n°2016-240 du 20 septembre 2016 définit les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres au sein de cette commission.

Il est précisé au Conseil Municipal que cette commission est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal par vote à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En outre, Madame la Trésorière de Castelnaudary ainsi que Monsieur le représentant de la DIRRECTE siègent également de droit à la commission avec voix consultatives.

Il est en outre précisé que peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la Mairie désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Il est proposé à l'assemblée que le Maire, autorité habilitée à signer les conventions de délégation de service public, Président de droit de cette commission ou son représentant, ait voix prépondérante en cas d'égalité de vote.

Conformément à l'article D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder aux opérations de vote.

En application des dispositions prévues à l'article L 2121-21 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Liste(s) titulaires :

Titulaire	Mme RATABOUIL Jacqueline
Titulaire	M. ZAMAI Giovanni
Titulaire	M. GREFFIER Philippe
Titulaire	M. DEMANGEOT François
Titulaire	M. THOMAS Guy

Il est procédé aux opérations de vote pour la (les) liste(s) titulaires. Les résultats sont les suivants :

Votants : 33

Suffrages exprimés : 33

La liste titulaires obtenant 33 voix est élue, à savoir :

Titulaire	Mme RATABOUIL Jacqueline
Titulaire	M. ZAMAI Giovanni
Titulaire	M. GREFFIER Philippe
Titulaire	M. DEMANGEOT François
Titulaire	M. THOMAS Guy

Liste(s) suppléants :

Il est procédé aux opérations de vote pour la (les) liste(s) suppléants :

Suppléant	M. TAURINES André
Suppléant	Mme GIRAL Hélène
Suppléant	M. GARRIGUES Michel
Suppléant	M. VERONIN-MASSET Jean-François
Suppléant	Mme THOMAS-DAÏDÉ Hélène

Votants : 33

Suffrages exprimés : 33

La liste suppléants obtenant 33 voix est élue, à savoir :

Suppléant	M. TAURINES André
Suppléant	Mme GIRAL Hélène
Suppléant	M. GARRIGUES Michel
Suppléant	M. VERONIN-MASSET Jean-François
Suppléant	Mme THOMAS-DAÏDÉ Hélène

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

PREND ACTE du résultat du vote désignant les membres de la Commission Communale de Délégation de Services Publics comme énoncé ci-dessus par Monsieur le Maire, en application de l'article D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRECISE que le Président de ladite Commission aura voix prépondérante en cas d'égalité de vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 23 novembre 2016.

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
23 NOV. 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
28 NOV. 2016
Par publication le :
30 NOV. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 28/11/2016
N°011-211100763-20161123-2016-286D-DE